

Le revenu de solidarité active

fin mars 2021

n° 34

Juillet
2021

En raison de la covid-19, cette publication est complétée par [un supplément exceptionnel](#).

Fin mars 2021, le nombre de foyers bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) est estimé à 1,97 million de foyers. Les masses financières versées au titre de cette prestation (données comptables) s'élèvent à près de 3,01 milliards d'euros au premier trimestre 2021, en baisse de 2,3 % par rapport au trimestre précédent.

Les montants versés aux allocataires au titre des droits de janvier, février et mars 2021 (données statistiques) diminueraient de 2,9 % sur le trimestre et le nombre de bénéficiaires serait en recul de 2,4 %. En neutralisant les effets des variations saisonnières, revalorisations du barème et mesures nouvelles, les dépenses et les effectifs connaîtraient une très légère baisse par rapport au trimestre précédent (respectivement -0,5 % et -0,3 %), reflétant la reprise économique.

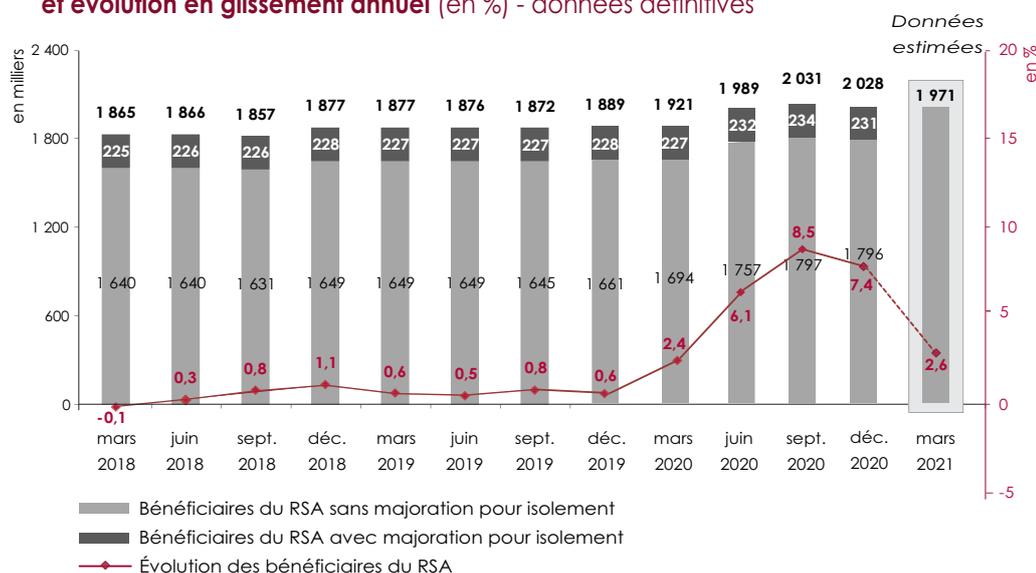
La situation de mars 2021, en bref

Fin mars 2021, le nombre de bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) est estimé à 1,97 million de foyers (graphique 1). Les effectifs connaîtraient ainsi une croissance de 2,6 % par rapport à mars 2020 (soit 50 000 bénéficiaires supplémentaires), proche de celle observée un an auparavant (2,4 %). Selon les données comptables, les masses financières versées au titre du RSA s'élèvent à près de 3,01 milliards d'euros au premier trimestre 2021, en progression de 5,8 % par rapport au premier trimestre 2020 (encadré). Cette croissance est nettement moins dynamique que celle observée au cours des trimestres précédents, marqués par la situation dégradée du marché de l'emploi engendrée par la crise sanitaire.

Les données définitives de décembre 2020

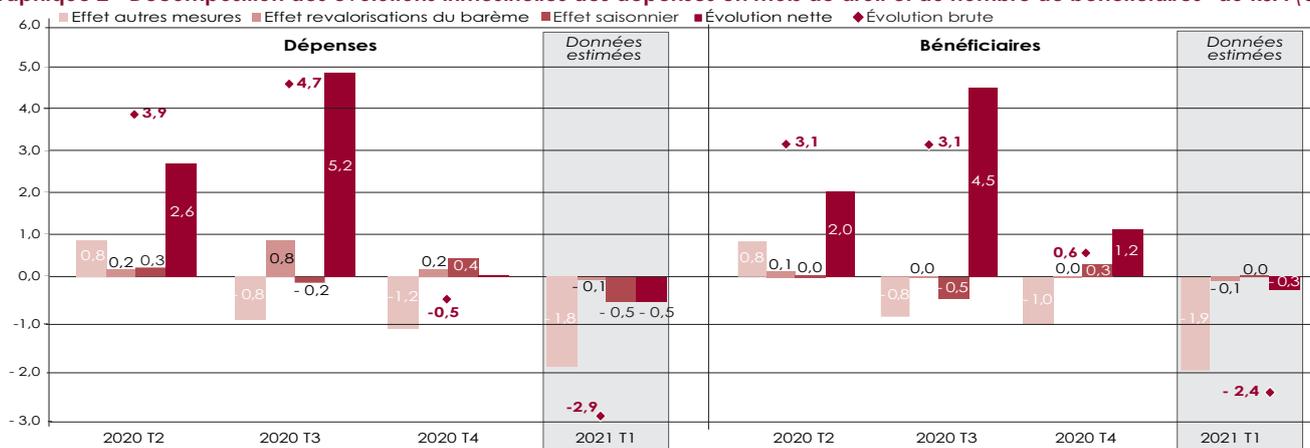
Selon les données définitives de décembre 2020, les caisses d'Allocations familiales (Caf) ont versé le RSA à 2,028 millions de foyers, pour un montant moyen de 507 euros par mois. Dans la publication précédente (n° 33), le nombre de bénéficiaires était estimé à 2,031 millions pour ce même mois (correspondant à une surestimation de 3 600 foyers). Les effectifs connaissent ainsi une hausse de 7,4 % entre fin 2019 et fin 2020. Cette progression concerne majoritairement les foyers ne bénéficiant pas d'une majoration liée à leur situation d'isolement avec enfant(s) à charge ou à naître (+ 8,1 %). Les bénéficiaires du RSA percevant une majoration pour isolement augmentent, quant à eux, de 1,6 % entre fin décembre 2019 et fin décembre 2020.

Graphique 1 - Nombre de foyers bénéficiaires du RSA en fin de trimestre (en milliers) et évolution en glissement annuel (en %) - données définitives



Source : Cnaf – Dser (fichiers Allstat FR6 et calculs Dser). Champ : Caf - France entière.
Note : Les effectifs de septembre 2020 ont été revus à la baisse de 1 000 foyers, suite à une actualisation.

Graphique 2 - Décomposition des évolutions trimestrielles des dépenses en mois de droit et du nombre de bénéficiaires* du RSA (en %)



Source : Cnaf - Dser (Allstat FR6). Champ : Caf - France entière. * Il s'agit du nombre total de bénéficiaires observés sur un trimestre, correspondant au cumul du nombre de droits versés au titre de chaque mois du trimestre considéré. Note : La correction saisonnière a été actualisée avec les données observées jusqu'à fin 2020.

Comprendre les évolutions trimestrielles récentes

Les évolutions du nombre de bénéficiaires et des dépenses de RSA peuvent être analysées, en distinguant les modifications réglementaires (barème et mesures nouvelles) des autres déterminants. Les dépenses versées au titre des droits d'octobre, novembre et décembre 2020 diminuent de 0,5 % par rapport au trimestre précédent (graphique 2, données brutes). D'une part, le calcul des droits au RSA est à nouveau basé sur la situation réelle des allocataires : les droits ne sont donc plus maintenus systématiquement. D'autre part, les droits à l'assurance chômage étant prolongés du 30 octobre 2020 au 30 juin 2021, un certain nombre de chômeurs toujours indemnisés ne basculent pas dans le dispositif du RSA. Cet effet n'était pas pris en compte dans la publication précédente. Nettes des variations saisonnières et des mesures réglementaires, les dépenses connaissent une relative stabilité. Parallèlement, le nombre moyen de bénéficiaires progresse de 0,6 % en données brutes et l'évolution nette s'élève à 1,2 % ce trimestre. Cet écart d'évolution nette entre dépenses et effectifs peut s'expliquer par la légère reprise de l'activité économique à l'automne, qui s'est traduite par le versement d'un montant moyen de RSA plus faible, les allocataires disposant de revenus plus élevés.

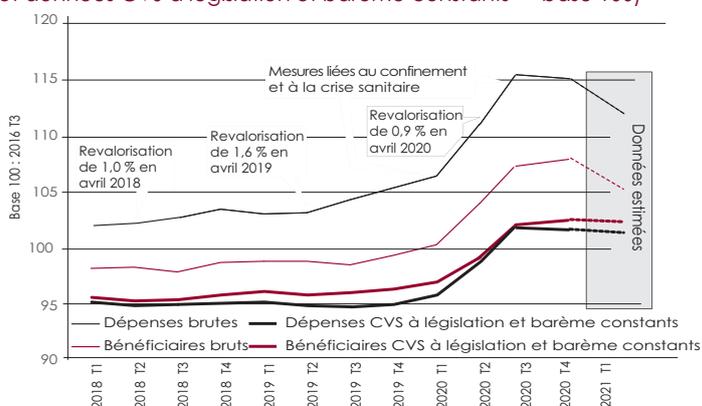
Les dépenses de RSA versées au titre du 1^{er} trimestre 2021 seraient orientées à la baisse de -2,9 % par rapport au trimestre précédent et le nombre moyen de bénéficiaires diminuerait de 2,4 % (données brutes). La composante saisonnière et la montée en charge de la revalorisation du barème expliquent une faible partie de ces évolutions. En revanche, celles-ci sont à relier à la montée en charge de la prolongation des droits au chômage entraînant de moindres entrées dans le dispositif du RSA. En neutralisant les variations saisonnières, revalorisations du barème et mesures nouvelles, les dépenses et les effectifs connaîtraient un léger recul (respectivement -0,5 % et -0,3 %), reflétant la reprise économique.

Comprendre les évolutions de longue période

Sur une plus longue période, les dépenses et dans une moindre mesure le nombre moyen de bénéficiaires progressent au cours de l'année 2018 (revalorisation du montant forfaitaire et mise en place de la téléprocédure), avant de se stabiliser les trimestres suivants (impact faible de la revalorisation et des autres mesures). Au 3^e trimestre 2019, les dépenses sont orientées à la hausse (en lien avec la montée en charge de la revalorisation du barème d'avril), tandis que les effectifs baissent (impact plus limité des revalorisations sur les bénéficiaires). Au cours des deux trimestres suivants, les dépenses et le nombre moyen de bénéficiaires connaissent une augmentation comparable. Les 2^e et 3^e trimestres 2020 sont marqués par une croissance des dépenses plus dynamique que celle des effectifs, en lien avec la crise sanitaire se traduisant par une baisse des ressources des allocataires du RSA et donc une hausse de leur montant de prestation. Au dernier trimestre 2020 et au 1^{er} trimestre 2021, les dépenses sont en recul et les effectifs progressent modérément, avant de diminuer.

En tendance, c'est-à-dire une fois neutralisées des revalorisations de barèmes, des autres mesures réglementaires et de la saisonnalité, les dépenses et le nombre moyen de bénéficiaires du RSA, connaissent une phase de décroissance jusqu'au 2^e trimestre 2018, suivie d'une relative stabilité au cours des trimestres suivants. L'année 2020 se caractérise par une croissance dynamique de la tendance au cours des 2^e et 3^e trimestres au regard de l'historique, et un net ralentissement au dernier trimestre 2020, qui se confirme début 2021.

Graphique 3 - Évolution des dépenses en mois de droit et du nombre de bénéficiaires⁽¹⁾ du RSA chaque trimestre (données brutes et données CVS à législation et barème constants⁽²⁾ - base 100)



Source : Cnaf - Dser (Allstat FR6). Champ : Caf - France entière.

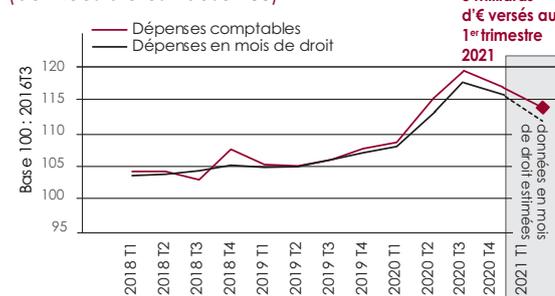
(1) Il s'agit du nombre total de bénéficiaires observés sur un trimestre, correspondant au cumul du nombre de droits versés au titre de chaque mois du trimestre considéré.

(2) Données corrigées des variations saisonnières (CVS), hors revalorisations du barème et hors mesures réglementaires. La correction saisonnière a été actualisée avec les données observées jusqu'à fin 2020.

ZOOM SUR LES DÉPENSES

Les masses financières du RSA progressent de 5,8 % entre le 1^{er} trimestre 2020 et le 1^{er} trimestre 2021 selon les données comptables et de 5,1 % selon les données en « mois de droit » (dernier trimestre estimé). Ces évolutions annuelles recouvrent des fluctuations infra-annuelles différentes (définies dans [Lisez-moi](#)). Les dépenses comptables diminuent de 1,8 % au dernier trimestre 2020 (progression importante des paiements sous forme d'indus, engendrée par la reprise des contrôles), puis de 2,3 % au premier trimestre 2021. Quant aux dépenses en mois de droit, elles baissent plus modérément au cours du 4^e trimestre 2020 (-0,5 %), mais décroîtraient de façon plus prononcée début 2021 (-2,9 %). Pour l'analyse conjoncturelle, il est préférable d'utiliser les dépenses « en mois de droit » et donc de neutraliser les effets de gestion (en tenant compte des actualisations tardives de situation), afin de les comparer au nombre de bénéficiaires (qui est toujours affiché au titre d'un mois donné). Le graphique montre que, sur une période de plusieurs trimestres, les dépenses comptables et celles « en mois de droit » ont des évolutions relativement proches.

Graphique - Évolution des dépenses comptables et des dépenses en mois de droit versées au titre du RSA chaque trimestre (données brutes - base 100)



Source : Cnaf - Dser (Allstat FR6) et Agence comptable. Champ : Caf - France entière.